

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON EN 2012

L'essentiel

- 2 811 dossiers recevables en 2012, soit une augmentation de 6% par rapport à 2011.
- Deux tiers des candidats à la VAE sont des femmes.
- 50% obtiennent en totalité la certification visée.
- Le niveau V est prépondérant.
- Les certifications obtenues relèvent principalement du secteur sanitaire et social.

Ce bilan a été réalisé dans le cadre de la mission régionale VAE confiée à Atout Métiers LR par la Région et la DIRECCTE LR.

Les données suivantes ont été collectées auprès des services valideurs de la région Languedoc-Roussillon suivants : CRMA, CNAM, DAVA pour le ministère de l'Éducation Nationale, DIRECCTE pour le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue Social, DRAAF pour le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, DRJSCS pour le ministère des Affaires Sociales et de la Santé et pour le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, SupAgro, UNIMES, UMI, UM2, UM3, Université de Perpignan.

Le nombre de décisions de recevabilité en hausse en 2012

En 2012, plus de 3 200 demandes de VAE ont été instruites par les valideurs publics et consulaires en région. 2 811 candidats ont été jugés recevables contre 2 659 en 2011, soit une augmentation de 5.7%. La majorité des demandes VAE se répartit entre trois

valideurs : le DAVA se place en tête avec 1 117 dossiers examinés soit 34% des demandes, puis la DRJSCS (sanitaire et social) avec 966 dossiers déposés soit 30% des demandes, enfin la DIRECCTE LR qui représente 15% des demandes.

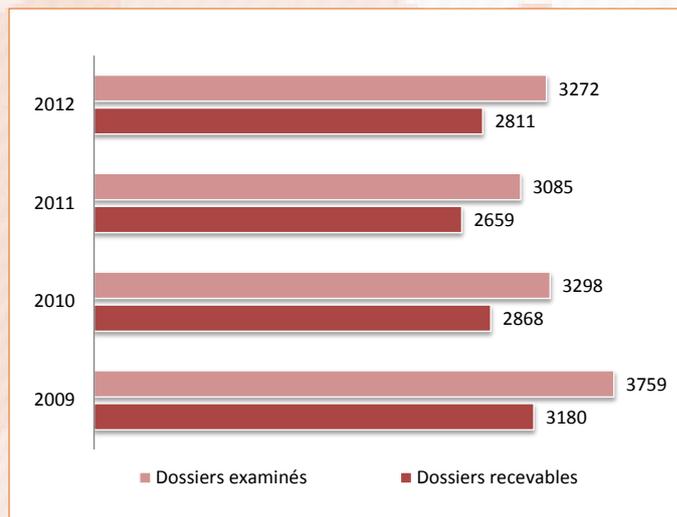
A savoir

Première étape : la recevabilité

Pour s'engager dans une procédure VAE, le candidat doit déposer un dossier de demande VAE auprès du valideur, dans lequel il doit joindre tous les justificatifs qui attestent d'au moins trois années d'activité professionnelle. Il est informé officiellement de la recevabilité ou du rejet motivé de sa demande dans un délai de deux mois maximum.

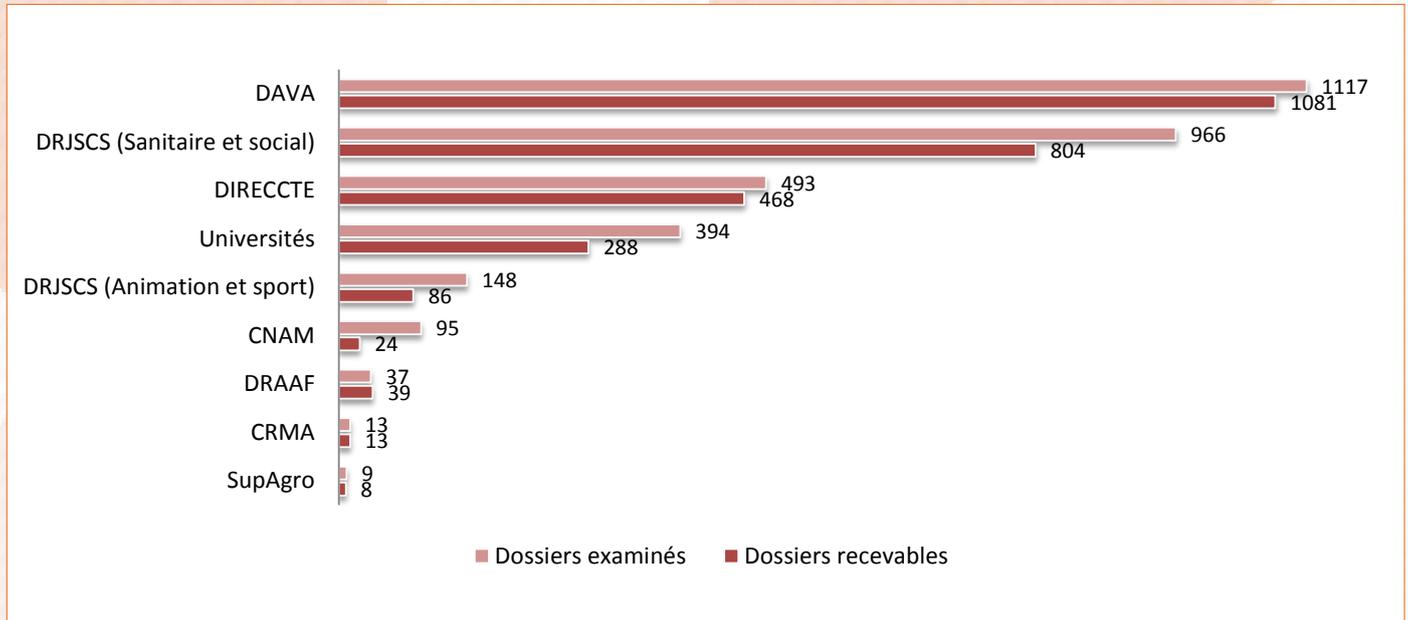
Lorsque la demande est recevable, le candidat peut poursuivre son parcours VAE.

Graphique 1 : Evolution du nombre de dossiers examinés et jugés recevables (pas de données CCI en 2012)



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON EN 2012

Graphique 2 : Nombre de dossiers examinés et recevables par valideur



2/3 des candidats sont des femmes

Le recours à la VAE est très majoritairement féminin, plus deux-tiers des dossiers (69%) sont déposés par des femmes. Les femmes se positionnent en très grande majorité sur les certifications du ministère des affaires sociales et de la santé, 95% des dossiers examinés par la DRJSCS sont déposés par des femmes. Les candidatures féminines sont également majoritaire au DAVA, elles représentent 64% des dossiers déposés. Pour la DIRECCTE, la répartition par genre est plus équilibrée, 57% des dossiers sont déposés par des femmes.

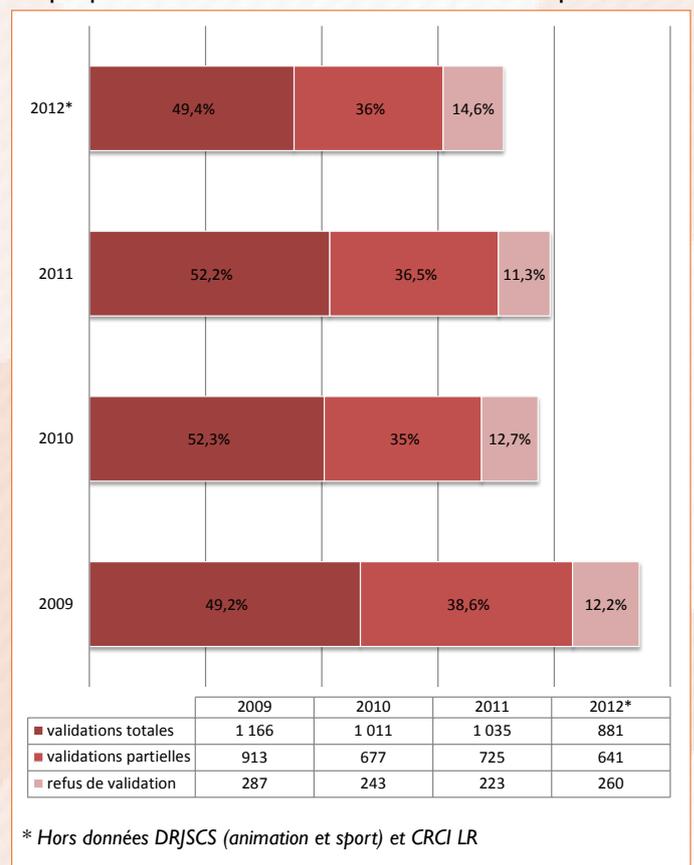
Les hommes sont en revanche majoritaires parmi les candidatures auprès des universités (UM1 : 55.5%, UM2 : 79.7%, UM3 : 53.8%, UPVD : 53.3%), de SupAgro (87.5%) et de la DRAAF (59%).

Environ 50% des candidats obtiennent la certification visée en totalité

En 2012, 881 validations totales et 641 validations partielles ont été obtenues. Bien que les données ne soient pas exhaustives par rapport à l'année précédente (les données DRJSCS animation et sports et les données de la CCI ne sont pas intégrées), on constate une légère baisse du taux de validation totale (49.4% en 2012 contre 52.2% en 2011) au profit du « refus de validation ». Le taux de validation partielle reste stable par rapport aux années précédentes.

Le taux de validation totale varie selon le sexe. La part des femmes qui obtiennent la certification visée est plus faible (45.3%) que celle des hommes (66.3%).

Graphique 3 : Evolution des résultats de validation par année



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON EN 2012

Les résultats de validation diffèrent en fonction du valideur

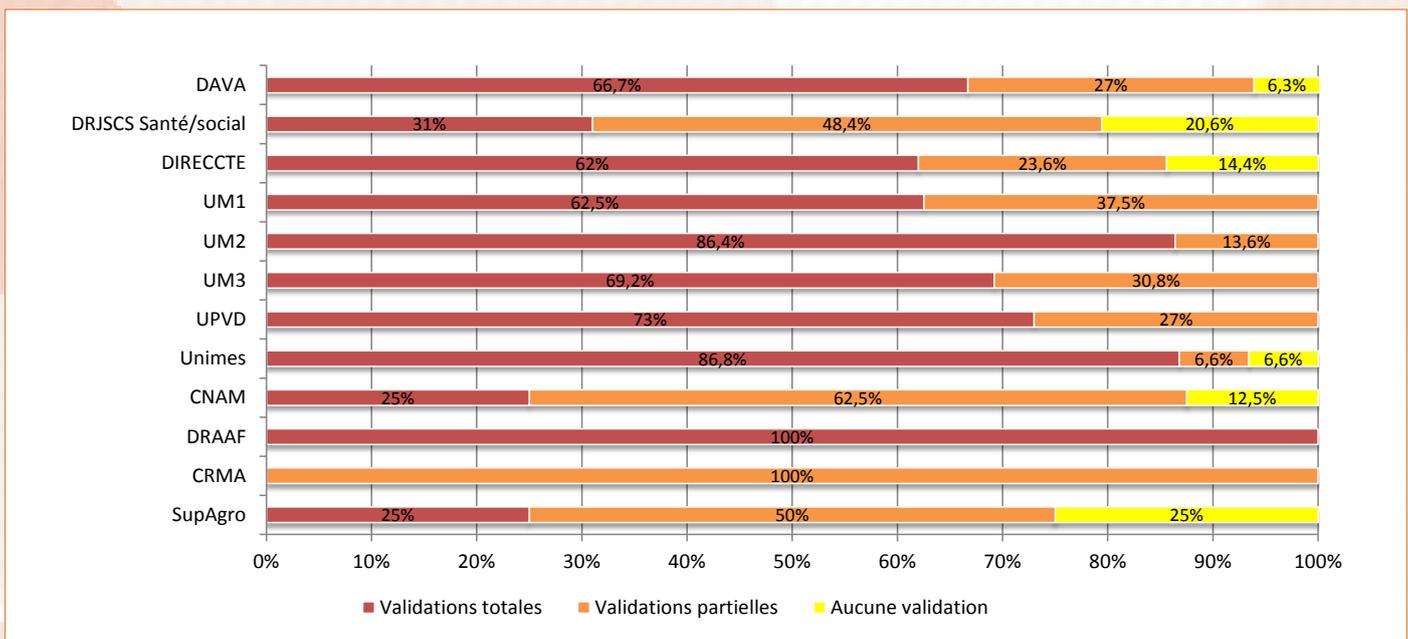
Globalement, on observe un taux de validation totale élevé chez la majorité des valideurs, mais certains se démarquent. La DRAAF affiche le taux de validation totale le plus élevé (100%), les candidats qui se sont présentés à un jury de validation ont tous obtenu la certification visée en totalité.

On note une part importante de validations partielles pour les certifications du ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Près de la moitié des candidats obtiennent une validation partielle (48.5%). 31% ont obtenu la certification visée totalement contre 36.8 % en 2011, soit une baisse de près de six points par

rapport à l'année précédente. Malgré le faible taux de validation totale, les certifications délivrées par ce valideur représentent près de 29% de l'ensemble des validations totales en 2012.

Au CNAM, on constate également un taux de validation partielle beaucoup plus élevé (62.5%) que le taux de validation totale (25%), ce résultat peut s'expliquer par la procédure spécifique de ce valideur, les candidats peuvent faire une demande de VAE partielle uniquement sur certaines unités d'enseignement. Dans ce cas, même si le candidat valide toutes les unités demandées, les résultats sont inclus dans « validation partielle ».

Graphique 4 : Répartition des résultats de validation par valideur



A savoir

Le jury VAE évalue les acquis

L'évaluation des savoir-faire acquis est réalisée par un jury, dont la composition et la désignation sont fixées par la réglementation propre de chaque certification.

Le jury évalue les acquis du candidat issus de son expérience et les compare aux exigences du référentiel de certification. L'évaluation des acquis se fait sur dossier, entretien ou mise en situation, selon les modalités fixées par chaque certificateur.

Trois éventualités peuvent se présenter :

- validation totale : le jury décide d'attribuer la totalité du diplôme (délivrance de la certification)
- validation partielle : le jury décide de n'accorder qu'une partie du diplôme
- refus de validation : le jury décide de ne rien attribuer

La décision du jury est souveraine.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'espace VAE sur le site d'Atout Métiers LR

<http://vae.atout-metierslr.fr/>

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON EN 2012

La part des validations des certifications de niveau V prépondérante mais en baisse

La part des validations totales des certifications de niveau V reste prépondérante (39,6%) mais en net recul par rapport aux deux années précédentes. On constate une baisse de plus de dix points au profit principalement des certifications de niveau III et IV. Ce résultat peut s'expliquer par la baisse des validations totales du DEAVS et DEAS, traditionnellement les diplômes les plus validés (cf graphique 2).

Le niveau des certifications visées varie en fonction du genre, la part du niveau V est prépondérante chez les femmes, près de 47 % valident une certification de niveau V alors que les hommes représentent 17,5%. Les hommes valident davantage que les femmes des certifications de niveau supérieur, la part du niveau III est majoritaire (36%).

Evolution des répartitions des validations totales par niveau

	2009	2010	2011	2012	Evolution 2009/2012
Niveau V	46%	50.2%	48%	39.6%	-35.1%
Niveau IV	17.7%	19%	20.4%	22.8%	-2.9%
Niveau III	26.4%	20.8%	24%	27.5%	-21.1%
Niveau II	5.2%	5.5%	5%	6.3%	+11.5%
Niveau I	4.7%	4.5%	2.6%	3.8%	-44.2%

Les dix certifications les plus validées rassemblent 50% des candidats. Les certifications de niveau V et IV sont majoritairement plébiscitées. Sur les dix certifications les plus validées, sept relèvent du secteur

sanitaire et social. Le DEAVS est en première position avec 87 validations totales mais en net recul par rapport à 2011 (-35%), il représente 10% de l'ensemble des validations totales délivrées en 2012.

Intitulé de la certification	Niveau	Nombre de validations totales	Taux Evolution 2011/2012
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale	V	87	↓ -35%
Diplôme d'Etat d'Aide Soignant	V	84	↓ -18.3%
CAP petite enfance	V	62	↑ +6.8%
Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé	III	52	↑ +6.1%
Diplôme d'Etat d'Aide Médico Psychologique	V	38	↑ +15%
Diplôme de Moniteur Educateur	IV	34	↑ +27.6%
Titre Professionnel "Assistante de Vie aux Familles"	V	29	↓ -9.4%
BTS "Assistant de gestion PME/PMI"	III	24	↑ +84.6%
Bac pro "Secrétariat"	IV	21	→ 0%
Titre professionnel "Secrétaire Assistante"	IV	17	↑ +70%

Précautions de lecture

- Ce document présente une photographie des différentes étapes d'une démarche VAE durant l'année civile 2012. Pour chaque individu, les étapes ne se produisent pas forcément durant l'année courante. Aussi, il n'est pas pertinent de calculer des ratios entre chaque étape.
- Les chiffres du Ministère du Travail, Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue Social résultent des données de la Direccte pour l'étape de recevabilité, et des centres AFPA pour le jury. Les données des centres agréés ne sont pas incluses dans le bilan.
- Les données 2011 et 2012 des CCI n'ont pas été communiquées.
- Les données de la DRJSCS (animation et sport) ont été communiquées seulement pour l'étape de la recevabilité.

Production Atout Métiers LR
Pôle Dynamiques Territoriales
Responsable de la publication : Pascal Binelli
Directrice de la publication : Patricia Reeb
Auteur : Laurianne Bordes
Contact 04 67 13 20 80
www.atout-metierslr.f